

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES MRC DE LA MATAPÉDIA ET DE LA MITIS

Procès-verbal du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis, tenu par téléconférence à 15 h 00, le 28 avril 2020 et à la MRC de La Mitis, située au 300, avenue du Sanatorium, Mont-Joli, sous la présidence de M. Georges Guénard.

1. Ouverture d'une séance par téléconférence

Sont présents

M. Georges Guénard	Maire de Saint-Vianney	MRC de La Matapédia
M. Marcel Belzile	Maire de Sayabec	MRC de La Matapédia
M. Pierre D'Amour	Maire d'Amqui	MRC de La Matapédia
M. Gilles Laflamme	Maire de Padoue	MRC de La Mitis
M. Georges Deschênes	Maire de Saint-Gabriel	MRC de La Mitis
M. André Lechasseur	Maire de Saint-Donat	MRC de La Mitis

Sont aussi présents

M. Mario Lavoie	Directeur général	MRC de La Matapédia
M. Marcel Moreau	Secrétaire-trésorier	Régie
M. Vincent Dufour	Coordonnateur	Régie

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-27

Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture d'une séance par téléconférence
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 10 mars 2020
4. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 14 avril 2020
5. Comptes à payer
6. Lancement de l'appel d'offres pour l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet de multiplateforme de traitement des matières résiduelles
7. Règlement d'emprunt pour les dépenses reliées à l'étude d'impact sur l'environnement
 - 7.1 Adoption du règlement RÉG06-2020
8. Promesse d'achat du lot 5 099 355

9. Suivi avec le Centre de tri Bouffard
10. Sacs de plastique - bannissement
11. Contrat de transport des matières résiduelles 2020-2023
12. Règlement concernant la gestion contractuelle
 - 12.1 Avis de motion
 - 12.2 Dépôt du projet de règlement
- Divers
 - a) PGMR 2021
 - b) Étude sur les espèces floristiques
13. Levée de l'assemblée

3. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 10 mars 2020

Résolution 2020-28

Il est proposé par M. Marcel Belzile, appuyé par M. Pierre D'Amour et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 10 mars 2020 tel que présenté.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 14 avril 2020

Résolution 2020-29

Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par M. André Lechasseur et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 14 avril 2020 tel que présenté.

5. Comptes à payer

Résolution 2020-30

Il est proposé par M. Pierre D'Amour, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'accepter les comptes à payer suivants : chèques 1289 à 1299 inclusivement pour un montant de 522 376.87 \$, les paiements électroniques numéros 705 à 714 ainsi que les salaires pour un montant de 142 476.90 \$, pour un total de 664 853.77 \$.

6. Lancement de l'appel d'offres pour l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet de multiplateforme de traitement des matières résiduelles

Résolution 2020-31

Il est proposé par M. Marcel Belzile, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Marcel Moreau à procéder à l'appel d'offres pour l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet de multiplateforme de traitement des matières résiduelles.

7. Règlement d'emprunt pour les dépenses reliées à l'étude d'impact sur l'environnement

7.1 Adoption du règlement RÈG06-2020

Résolution 2020-32

CONSIDÉRANT QUE les MRC de La Matapédia et de La Mitis ont formé une régie intermunicipale ayant pour nom « Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis (RITMRMM) »;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer le traitement de ses matières résiduelles, la RITMRMM désire mettre en place une multiplateforme de traitement des matières résiduelles visant la mise en place d'une plateforme de compostage, un lieu d'enfouissement technique ainsi qu'un écocentre;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ce projet, le ministère de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) exige la réalisation d'une étude d'impact;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ce projet, la RITMRR doit procéder à l'achat d'un terrain;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses prévues pour ce projet sont estimées à 1 337 128 \$;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné le 14 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement RÈG06-2020 a été déposé le 14 avril 2020.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Pierre D'Amour, appuyé par M. Marcel Belzile et résolu à l'unanimité que le règlement d'emprunt portant le numéro RÈG06-2020 soit adopté tel que présenté et de nommer M. Gilles Laflamme et M. Marcel Moreau à titre de signataires.

8. Promesse d'achat du lot 5 099 355

Résolution 2020-33

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat initiale de 45 000 \$ pour le lot 5 099 355 a été refusée;

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 099 355 représente le meilleur choix pour l'implantation d'une multiplateforme de traitement des matières résiduelles visant la mise en place d'une plateforme de compostage, un lieu d'enfouissement technique ainsi qu'un écocentre;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par M. Marcel Belzile et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Marcel Moreau à déposer une offre d'achat pour un montant de 50 000.00 \$ pour le lot 5 099 355, sis au 1^{er} Rang de Saint-Moise.

9. Suivi avec le centre de tri Bouffard

M. Vincent Dufour informe le comité que l'ensemble des municipalités clientes sont dans le processus de demande de dispense. Toutes les demandes seront envoyées en même temps et la Régie pourra faire une demande d'avance de compensation à Recyc-Québec par la suite.

10. Sacs de plastique - bannissement

M. Vincent Dufour informe le comité que les stratégies de bannissement des sacs plastiques adoptées par les MRC de La Matapédia et de La Mitis le 11 mars 2020 sont sur pause le temps de la crise sanitaire. La date de bannissement du 1^{er} janvier 2021 est maintenue pour le moment.

11. Contrat de transport des matières résiduelles 2020-2023

Résolution 2020-34

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'appel d'offres 2020-01 pour le Transport des matières résiduelles 2020-2023 la Régie a reçu deux soumissions de SSAD et Exploitation JAFFA;

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, seule la soumission d'Exploitation JAFFA était conforme;

CONSIDÉRANT QUE la soumission d'Exploitation JAFFA est de 30% supérieur aux estimations établies par la Régie dans le cadre de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE l'article 938.3 du Code municipal autorise à la Régie le droit de négocier le prix à la baisse, sans autre modification, dans l'éventualité où une seule

soumission conforme lui est présentée et que le prix soumis accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la Régie;

CONSIDÉRANT QU'Exploitation JAFFA a proposé dans une lettre du 8 avril 2020 une réduction possible des coûts conditionnels au traitement des matières résiduelles au LET de St-Alphonse.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Marcel Belzile, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité :

- D'accepter l'offre de la compagnie Exploitation Jaffa;
- D'autoriser M. Marcel Moreau, secrétaire-trésorier et/ou M. Georges Guénard, président, à signer le contrat pour le transport des matières résiduelles 2020-2023 débutant le 1^{er} juin 2020.

12. Règlement concernant la gestion contractuelle

12.1 Avis de motion

Résolution 2020-35

AVIS DE MOTION est donné par M. Pierre D'Amour qu'il soit adopté lors d'une réunion subséquente du comité administratif de la Régie intermunicipale des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis un règlement ayant pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la RITMRMM. Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

12.2 Dépôt du projet de règlement

Résolution 2020-36

Il est proposé par M. Pierre D'Amour, appuyé par M. Marcel Belzile et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du projet de règlement REG07 ayant pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la RITMRMM tel que présenté par M. Marcel Moreau.

DIVERS

a) PGMR 2021

Information et discussions sur les orientations du Plan de gestion des matières résiduelles pour 2021.

b) Étude sur les espèces floristiques

M. Vincent Dufour informe le comité que dans le cadre de l'étude d'impact pour le projet de multiplateforme, une étude des flores à statut doit être réalisée. Cette étude se fait sur le terrain à la fonte des neiges, soit avant le lancement de l'appel d'offres pour l'année 2020. Afin d'éviter des délais supplémentaires, il sera évalué s'il est possible de faire cette étude prochainement.

13. Levée de l'assemblée

Résolution 2020-37

Il est proposé par M. Gilles Laflamme de lever la séance par téléconférence, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 16 h 10.

Georges Guénard
Président

Marcel Moreau
Secrétaire-trésorier